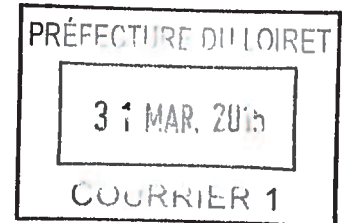




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 17 mars 2015

33/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du BP 2015 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire du 13 février 2015, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif « prestations de service » en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 100,47 €	Recettes de fonctionnement : 100,47 €
Dépenses d'investissement : 0 €	Recettes d'investissement : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte les différents chapitres de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015 prestations de service. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **100.47 €**.

PRECISE qu'aucun crédit n'est porté sur la section d'investissement qui s'équilibre à **0 €**

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 31 mars 2015